

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Session annuelle  
du Conseil d'administration**

**Rome, 12-16 juin 2006**

## **QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE**

**Point 5 de l'ordre du  
jour**

*Pour information\**

**F**

Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.A/2006/5-H**  
1er juin 2006  
ORIGINAL: ANGLAIS

## **SUITE DONNÉE PAR LA DIRECTION À L'ÉVALUATION THÉMATIQUE DU CIBLAGE**

\* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment à l'avance avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

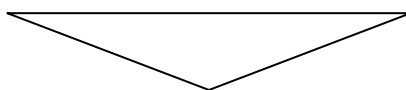
Chef, PDPT: M. N. Crawford tél.: 066513-3122

Chargée de programmes, PDPT: Mme S. Grudem tél.: 066513-2096

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).



## PROJET DE DECISION\*



Le Conseil prend note de la "Suite donnée par la direction à l'évaluation thématique du ciblage" (WFP/EB.A/2006/5-H).

---

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" (document WFP/EB.A/2006/16) publié à la fin de la session du Conseil.



## INTRODUCTION

1. Au cours de sa première session ordinaire de 2006, le Conseil a approuvé le document de politique générale intitulé “Le ciblage dans les situations d’urgence” et a pris acte du document intitulé “Examen thématique du ciblage dans les situations d’urgence”. Cet examen recensait les difficultés rencontrées par le PAM dans le domaine du ciblage au cours de ses opérations de secours récentes, et les possibilités offertes, soulignait les bonnes pratiques et définissait neuf domaines prioritaires où des améliorations pouvaient être apportées. L’examen a également recommandé que le PAM regroupe, améliore et développe les directives existantes relatives au ciblage.
2. Le document intitulé “Le ciblage dans les situations d’urgence” présentait les recommandations formulées au cours de l’examen en matière de politique générale, en soulignant combien il importait d’analyser les situations et les conflits, d’encourager les évaluations réalisées par de multiples parties prenantes, de relier les modalités d’exécution aux objectifs des projets et d’assurer le suivi des décisions prises en matière de ciblage. Comme l’a demandé le Conseil, le Secrétariat a fourni dans le tableau présenté en annexe des réponses détaillées aux recommandations issues de l’évaluation thématique, y compris des délais pour l’achèvement du travail, s’il y a lieu.
3. Ce tableau aborde des recommandations spécifiques, faisant notamment le point sur une série d’initiatives en cours lancées par le PAM au sein de la Sous-Division de l’évaluation des besoins d’urgence (ODAN), de la Sous-Division de l’analyse et de la cartographie de la vulnérabilité (ODAV) et du Bureau de l’évaluation des résultats et des rapports (OEDP) qui visent à renforcer sa capacité d’amélioration du ciblage tout au long du cycle du projet. Ces initiatives donnent suite aux recommandations de l’examen thématique en ce qui concerne l’analyse du contexte, les structures chargées du ciblage, le ciblage géographique et le suivi. Le PAM inclura les activités de ODAN, ODAV et OEDP dans ses directives futures. Les autres recommandations issues de l’examen thématique, par exemple celles qui concernent la couverture, les réfugiés/personnes déplacées, les modalités et le ciblage à assise communautaire seront également abordées dans les directives futures.

## ANALYSE DE LA VULNERABILITE ET EVALUATION DES BESOINS D’URGENCE (ODAV ET ODAN)

4. Les projets en cours d’ODAV et d’ODAN ont pour objet d’améliorer l’information avant la crise et les évaluations des besoins d’urgence à l’échelle mondiale; ces deux activités sont cruciales pour évaluer les besoins et prendre les décisions en matière de ciblage. Les activités suivantes ont une pertinence particulière: le projet dirigé par ODAN sur le renforcement des capacités d’évaluation des besoins d’urgence (SENAC) et le projet pilote mené par ODAV sur l’amélioration de l’efficacité des stratégies de transition des programmes du PAM.
5. Les activités actuelles d’ODAV telles que les études de référence effectuées dans les pays sujets aux crises et la mise en place de systèmes de suivi de la sécurité alimentaire, qui sont en partie financées par le projet SENAC, sont cruciales pour améliorer le ciblage. Les évaluations approfondies de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité recensent les politiques et priorités nationales en matière de sécurité alimentaire et permettent de comprendre la vulnérabilité des ménages et des communautés afin de définir les zones géographiques et les groupes de populations prioritaires, et d’en assurer le suivi. Les systèmes de suivi de la sécurité alimentaire permettent de surveiller de façon continue les



tendances des variables de la sécurité alimentaire jugées cruciales pour la disponibilité de la nourriture, l'accès à cette dernière et son utilisation. Ces évaluations approfondies et ces systèmes de suivi rendent nettement plus facile pour le PAM de définir les effectifs de bénéficiaires, les calendriers d'intervention et la raison d'être de son action dans une situation d'urgence et sont le point de départ des évaluations des besoins d'urgence. Ces dernières sont réalisées au tout début d'une crise pour déterminer le rôle que pourrait jouer l'aide alimentaire (si tant est qu'elle en ait un), de façon à cibler l'assistance sur les régions et les communautés les plus marquées par l'insécurité alimentaire et à aider à concevoir des interventions adaptées, incluant aide alimentaire et autres formes d'assistance. Les besoins sont régulièrement réévalués pour permettre d'ajuster les réponses opérationnelles au cours d'une situation d'urgence.

6. À ce jour, l'ACV a préparé des études de référence détaillées; environ 25 évaluations approfondies de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité ont été achevées ou vont être réalisées au cours de la période 2005–2006. Le PAM utilise également les données provenant des systèmes de suivi de la sécurité alimentaire pour surveiller la situation des groupes vulnérables dans les pays exposés aux crises; dans le cadre du projet SENAC, la création de dix systèmes de suivi de la sécurité alimentaire est en cours ou prévue durant la période 2005–2006.
7. Le projet pilote d'ODAV sur l'amélioration de l'efficacité des stratégies de transition des programmes du PAM a pour objet de renforcer l'efficacité de la transition des programmes du PAM et ses stratégies de ciblage par le biais d'une meilleure utilisation des renseignements issus de l'ACV par les moyens ci-après:
  - en renforçant la capacité du personnel du PAM et de ses partenaires en matière de suivi des tendances de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité des populations bénéficiaires et des autres groupes;
  - en affinant les systèmes existants de gestion de l'information du PAM dans les pays, en vue d'intégrer et d'analyser les données sur la sécurité alimentaire, la vulnérabilité, le suivi et l'évaluation des programmes;
  - en mettant au point des techniques d'analyse des données permettant de définir les indices et critères de référence nécessaires aux stratégies de transition des programmes;
  - assurer la documentation et la diffusion des enseignements tirés ainsi que des meilleures pratiques applicables aux stratégies de transition des programmes.

---

## RENFORCEMENT DE LA CAPACITE D'EVALUATION DES BESOINS D'URGENCE

8. Comme cela est indiqué dans le "Renforcement de l'évaluation des besoins d'urgence: rapport de situation" (WFP/EB.2/2005/4-E), le PAM a nettement amélioré ses méthodes d'évaluation des besoins d'urgence, notamment en publiant le *Manuel sur l'évaluation de la sécurité alimentaire dans les situations d'urgence*. En 2006, d'autres thèmes de recherche prioritaires vont être définis et seront incorporés en 2007 dans les directives finales relatives à l'évaluation des besoins. Ce travail permettra de disposer de directives améliorées sur le ciblage.

9. Pour renforcer la capacité des bureaux de pays et des bureaux régionaux en matière de planification et de mise en oeuvre d'évaluations plus précises et plus crédibles des besoins alimentaires et autres, ODAN a assuré la coordination de la formation: 234 membres du personnel du PAM et 124 représentants d'ONG locales, d'institutions des Nations Unies et de ministères ont acquis des compétences de base dans le domaine de l'évaluation de la sécurité alimentaire dans les situations d'urgence.

---

## L'APPROCHE COMMUNE DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION

10. L'approche commune de suivi et d'évaluation (CMEA), dont OEDP assure la direction, se penche sur les recommandations en rapport avec le suivi et contribue à faire mieux comprendre au PAM comment sont utilisés les produits alimentaires par les communautés et les ménages.
11. Pour améliorer l'efficacité, l'efficience et la cohérence du suivi et de l'évaluation, le PAM a lancé en juin 2004 l'initiative CMEA pour le changement, d'une durée de trois ans, qui fournit les outils et la technologie permettant d'accroître la rapidité et la cohérence de la collecte des données sur le suivi et l'évaluation, leur analyse et les rapports s'y rapportant; cette initiative permet de fournir des rapports plus cohérents, plus complets et plus précis au bureau de pays et de les intégrer dans les outils institutionnels qui permettent de rendre des comptes, tels que les rapports normalisés sur les projets et les rapports annuels sur les résultats.
12. En réponse aux recommandations qui préconisaient d'améliorer le suivi des décisions relatives au ciblage, CMEA visera à définir des indicateurs de suivi pour aider le PAM à repérer les erreurs éventuelles de ciblage, en collaboration avec les divisions chargées des opérations et de la politique générale. Le service de l'alimentation scolaire (PDPF) travaille également avec OEDP pour améliorer les critères de ciblage et le suivi en ce qui concerne l'alimentation scolaire dans les situations d'urgence.

---

## DIRECTIVES CONCERNANT LE CIBLAGE

13. Les directives concernant le ciblage portent sur des aspects de toutes les recommandations, en particulier de la recommandation 9, qui préconise de regrouper les instructions dans le *Guide d'élaboration des programmes*. Le ciblage englobe tous les aspects du cycle du projet; diverses directives existent déjà en ce qui concerne le ciblage dans la version actuelle du *Guide d'élaboration des programmes* et dans les manuels distincts existants sur l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité (ACV), l'évaluation des besoins d'urgence ainsi que l'alimentation scolaire et la nutrition. Ces directives seront complétées à la suite des conclusions auxquelles aboutiront les recherches actuellement menées par ODA, OEDP et PDPF.
14. De façon à rendre les directives concernant le ciblage plus accessibles au personnel sur le terrain, une section consacrée au ciblage sera créée dans le *Guide d'élaboration des programmes*, laquelle regroupera les directives existantes et les nouvelles instructions de façon à constituer les principes et pratiques fondamentaux en matière de ciblage. Des liens seront prévus avec la version révisée du Manuel sur l'évaluation de la sécurité alimentaire dans les situations d'urgence qui sera publiée en 2007, les instructions concernant le ciblage dans le domaine de l'alimentation scolaire, le manuel sur la nutrition dans les situations d'urgence et CMEA. PDPT continuera de travailler avec les autres services pour combler les lacunes des connaissances du PAM relatives à l'évaluation des erreurs et des coûts du ciblage.

**ANNEXE: RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'EXAMEN ET RÉSUMÉ DE LA SUITE DONNÉE PAR LA DIRECTION—ÉVALUATION THÉMATIQUE DU CIBLAGE DANS LES INTERVENTIONS DE SECOURS**

Recommandations d'OEDE	Organe responsable	Suite donnée par la direction	Échéancier
<b>1. Analyse du contexte (par. 13–14)</b>			
a) Dans chacune de ses interventions de secours, le PAM devrait veiller à ce que <i>l'analyse de la situation</i> couvre les facteurs déterminants pour le ciblage de façon à pouvoir arrêter plus efficacement une stratégie de ciblage. Dans toutes les situations d'urgence complexes, les décisions relatives au ciblage devraient reposer sur une <i>analyse des conflits</i> détaillée.	PDPT	En parallèle de cet examen, PDPT a achevé l'élaboration d'une nouvelle politique générale qui a été présentée à la première session ordinaire de 2006 du Conseil en vue d'orienter la prise des décisions concernant le ciblage. Cette politique réaffirme l'importance de l'analyse de la situation, y compris l'analyse des conflits, dans la conception des programmes du PAM.	"Le ciblage dans les situations d'urgence" approuvé à la première session ordinaire de 2006 du Conseil.
b) Le PAM devrait perfectionner et diffuser des directives normatives et opérationnelles sur l'analyse de la situation et des conflits, et s'assurer que le personnel et les consultants ont des <i>capacités</i> suffisantes pour pouvoir les appliquer.		PDPT a dispensé une formation sur la protection ou le concept consistant à ne pas nuire à l'intention du personnel du siège, au Soudan, en Afrique de l'Ouest, au Myanmar et en Colombie, y compris une formation sur les facteurs à prendre en compte en cas de conflit. À partir du retour d'informations obtenu à la suite de ces sessions de formation et de la recherche en cours sur la protection, PDPT continuera à travailler avec les bureaux régionaux, les bureaux de pays et ODA pour élaborer des directives faciles à utiliser qui seront ensuite incorporées dans les autres aspects des interventions du PAM, notamment les évaluation des besoins, l'ACV et le S&E.	La recherche doit prendre fin en novembre 2006.
	ODAN/ODAV	La version actuelle du <i>Manuel sur l'évaluation de la sécurité alimentaire dans les situations d'urgence</i> contient des instructions préliminaires sur l'analyse de la situation et des conflits. ODAN va ajouter des directives plus détaillées incorporant cette recommandation dans la version révisée du manuel.  ODAV va réexaminer les directives et instructions opérationnelles relatives à l'analyse de la situation et les développer en fonction des besoins. Dans le cadre du projet SENAC, des experts extérieurs ont été recrutés pour examiner les directives existantes de ODAV et recommander des améliorations.	Révision du manuel prévue pour 2007.  Cet examen devrait être terminé pour mai 2006 et les directives ACV devraient être révisées pour 2006.



**ANNEXE: RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'EXAMEN ET RÉSUMÉ DE LA SUITE DONNÉE PAR LA DIRECTION—ÉVALUATION THÉMATIQUE DU CIBLAGE DANS LES INTERVENTIONS DE SECOURS**

Recommandations d'OEDE	Organe responsable	Suite donnée par la direction	Échéancier
	PRC	PRC jouera un rôle de conseil et d'assurance de la qualité en vérifiant régulièrement que les instructions ci-dessus, une fois élaborées et diffusées, seront pleinement prises en compte dans toutes les nouvelles propositions concernant les activités de secours et de redressement dans les situations d'urgence.	Activité permanente.
<b>2. Structures de ciblage (par. 15–19)</b>			
a) Le PAM devrait renforcer sa participation et son appui aux activités d'évaluation des besoins et de ciblage menées en coordination avec de multiples parties prenantes; quand le climat politique et la sécurité ne permettent pas de mettre en place des instances formelles réunissant les parties prenantes, le PAM devrait adopter une méthode de ciblage qui soit transparente et ouverte à tous, et mettre à contribution toutes les parties intéressées, y compris le gouvernement	<b>PDPT</b>	La politique relative au ciblage dans les interventions de secours adoptée par PDPT en 2006 réaffirme l'importance de la participation du PAM, si elle est envisageable, aux approches lancées par de multiples parties prenantes pour évaluer les besoins et effectuer le ciblage.	"Le ciblage dans les situations d'urgence" approuvé à la première session ordinaire de 2006 du Conseil.
	<b>ODAN/ODAV</b>	En 2005, 90 pour cent des évaluations des besoins (l'objectif étant de 60 pour cent) qui sous-tendent les nouvelles opérations de secours et IPSR approuvées ont été réalisées avec des institutions des Nations Unies (79 pour cent) ou avec des ONG locales et internationales (37 pour cent). Les parties prenantes gouvernementales sont consultées ou associées à la planification et à la réalisation de toutes les évaluations et des études ACV.	Activité permanente.





**ANNEXE: RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'EXAMEN ET RÉSUMÉ DE LA SUITE DONNÉE PAR LA DIRECTION—ÉVALUATION  
THÉMATIQUE DU CIBLAGE DANS LES INTERVENTIONS DE SECOURS**

Recommandations d'OEDE	Organe responsable	Suite donnée par la direction	Échéancier
<p>b) L'expérience du PAM en matière d'évaluation des besoins et de ciblage dans le cadre de ces organes coordonnés faisant intervenir plusieurs partenaires devrait être consignée et examinée de manière périodique pour pouvoir ajuster en conséquence les directives et les pratiques.</p>	<p><b>OD, ODAN, ODAV</b></p> <p><b>PDP</b></p>	<p>ODAN et ODAV passeront en revue les directives et instructions opérationnelles concernant la participation aux structures d'évaluation et de ciblage qui associent de multiples parties prenantes et les réviseront pour y inclure les bonnes pratiques mises en évidence au cours de leur examen.</p> <p>Les sessions de formation concernant les évaluations des besoins d'urgence et l'ACV incluent les organisations partenaires. Les enseignements tirés de l'analyse effectuée avec de multiples parties prenantes seront, s'il y a lieu, pris en compte au cours de ces formations.</p> <p>Le lancement de <i>PASS-it-on</i> améliorera le partage de l'expérience et des conseils pratiques entre bureaux de pays sur l'évaluation et le ciblage faisant intervenir plusieurs partenaires.</p>	<p>Fin 2007 en ce qui concerne le Manuel sur l'évaluation des besoins dans les situations d'urgence; fin 2006 pour les directives ACV.</p> <p>Activité permanente.</p> <p>Décembre 2006.</p>
<p><b>3. Ciblage géographique (par. 20–32)</b></p>			
<p>a) Le ciblage géographique dans les opérations du PAM devrait reposer sur des cadres analytiques qui soient transparents et qui comportent une analyse qualitative et quantitative; dans l'idéal, de tels cadres devraient être mis au point avec les principales parties prenantes.</p>	<p><b>ODAV, ODAN</b></p>	<p>Toutes les recommandations pertinentes issues de l'examen, effectué dans le cadre du projet SENAC, des directives de ODAN et ODAV seront incorporées dans les nouvelles directives (voir 1 a) pour les échéances). ODAN a mis en place des processus de surveillance et d'assurance de la qualité pour s'assurer que sa directive existante relative à l'utilisation des analyses qualitatives et quantitatives est bien appliquée (mai 2006). Une directive opérationnelle a été publiée en octobre 2005 pour préciser les mesures à prendre pour assurer la qualité et la cohérence des produits ACV.</p>	<p>Mesures prises pour mai 2006; activité permanente.</p>





**ANNEXE: RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'EXAMEN ET RÉSUMÉ DE LA SUITE DONNÉE PAR LA DIRECTION—ÉVALUATION THÉMATIQUE DU CIBLAGE DANS LES INTERVENTIONS DE SECOURS**

Recommandations d'OEDE	Organe responsable	Suite donnée par la direction	Échéancier
<p>b) Il faudrait fixer, et respecter, les besoins minimaux de données dans chaque situation; l'essentiel des données, des hypothèses et des résultats analytiques devrait faire l'objet de vérifications régulières, sous une forme ou une autre de confrontation avec la réalité de terrain.</p>	<p><b>ODAV, ODAN</b></p>	<p>Les besoins minimaux de données aux fins du ciblage sont assurés moyennant: i) la collecte de données de référence avant les crises sur les niveaux d'insécurité alimentaire dans les pays sujets aux catastrophes; environ 25 évaluations approfondies de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité ont été achevées ou sont prévues pour la période 2005-2006; et ii) les évaluations des besoins d'urgence pour déterminer dans quelle mesure les groupes d'une population donnée ont pâti d'une crise. Des réévaluations de routine permettent de vérifier les conclusions des évaluations des besoins d'urgence. Le PAM utilise également les données provenant des systèmes de suivi de la sécurité alimentaire pour surveiller la situation des groupes vulnérables dans les pays exposés aux crises; dans le cadre du projet SENAC, la création de 10 systèmes de suivi de la sécurité alimentaire est en cours ou prévue pour la période 2005-2006.</p>	<p>Activité permanente.</p>
	<p><b>PDPT</b></p>	<p>La politique relative au ciblage adoptée en 2006 abordera l'importance de l'évaluation de toutes les populations touchées par l'insécurité alimentaire dans un pays donné, et non pas uniquement de celles que le PAM peut identifier et atteindre le plus aisément.</p>	<p>"Le ciblage dans les situations d'urgence" approuvé à la première session ordinaire de 2006 du Conseil.</p>
<p>c) Dans toutes les opérations d'urgence, le PAM devrait s'efforcer d'évaluer et d'assurer le suivi de la situation des poches de populations vulnérables ou exposées à l'insécurité alimentaire alors qu'elles vivent dans des zones qui ne sont pas exposées à l'insécurité alimentaire, et qui ne sont donc pas couvertes par l'intervention.</p>	<p><b>ODAN, ODAV</b></p>	<p>L'examen effectué dans le cadre du projet SENAC des directives de ODAN et ODAV qui s'est achevé en mai 2006 n'indique pas que les méthodes actuelles excluent de petits groupes de populations touchées par l'insécurité alimentaire. Pour garantir que ces groupes ne sont pas laissés pour compte, des techniques d'estimation concernant les petites zones sont mises à l'essai à titre pilote en Ouganda pour en déterminer l'efficacité pour le ciblage à des échelles administratives plus réduites.</p>	<p>Délai d'achèvement de la phase pilote: fin 2006.</p>

**ANNEXE: RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'EXAMEN ET RÉSUMÉ DE LA SUITE DONNÉE PAR LA DIRECTION—ÉVALUATION  
THÉMATIQUE DU CIBLAGE DANS LES INTERVENTIONS DE SECOURS**

Recommandations d'OEDE	Organe responsable	Suite donnée par la direction	Échéancier
d) Le PAM devrait élaborer des directives et des instruments sur les coûts et les besoins de données du ciblage géographique et d'autres méthodes de ciblage, de façon à ce que les administrateurs aient une indication des implications de chacune des approches sur les ressources.	PDPT	Les directives qui figureront dans le Manuel d'élaboration des programmes incluront une section pour aider les directeurs à évaluer les coûts associés aux diverses méthodes de ciblage. Ces directives incluront des échantillons de coût pour différents types d'évaluation, de systèmes d'enregistrement et de suivi et d'autres facteurs à prendre en compte aux fins de l'analyse des coûts du ciblage.	Août 2006.
<b>4. Couverture (par. 29–31)</b>			
a) Il faudrait décider au cas par cas, en concertation avec le gouvernement et les donateurs, si la couverture doit être étendue aux populations souffrant d'insécurité alimentaire chronique et aiguë. Il faudrait dûment tenir compte des effets d'une telle décision sur l'efficacité du ciblage.	PDPT, ODAN, ODAV	Un examen sur dossier réalisé dans le cadre du projet SENAC sur la distinction entre insécurité alimentaire chronique et insécurité alimentaire transitoire a été achevé en janvier 2006 par l'Institute of Development Studies. Des directives sur l'utilisation des évaluations des besoins ont été rédigées et distribuées aux personnels de terrain en mars 2006.	Les directives définitives seront incorporées à la version révisée du Manuel sur l'évaluation de la sécurité alimentaire dans les situations d'urgence qui sera publiée en 2007.
<b>5. Personnes déplacées/Réfugiés (par. 31)</b>			
a) Le PAM devrait formuler une approche cohérente pour déterminer quand il devient nécessaire d'aider les populations résidentes qui accueillent ou qui se trouvent à proximité d'importantes populations de personnes déplacées. En l'absence d'autres enjeux, tels que des objectifs politiques ou une volonté de consolidation de la paix, une telle décision devrait reposer sur une évaluation objective des besoins alimentaires.	ODAN/ODAV/ PDPT	Le Guide d'élaboration des programmes, le Manuel sur l'évaluation de la sécurité alimentaire dans les situations d'urgence (version 2005) et les directives conjointes HCR/PAM énoncent les principes fondamentaux à suivre pour faire face aux besoins des réfugiés/PDI et des communautés d'accueil ayant trait à la sécurité alimentaire. Dans tous les cas, la sécurité alimentaire est le facteur essentiel servant à déterminer si le PAM fournira ou non une assistance alimentaire. Toutefois, compte tenu de la pression qui s'exerce sur les communautés et des conflits pouvant en découler, le PAM inclura des directives sur l'analyse des conflits (voir 1 a) et b) ci-dessus) au nombre des facteurs aggravants potentiels devant être pris en compte.	Août 2006 pour les directives de base et 2007 pour l'évaluation des besoins d'urgence. Mises à jour du Guide d'élaboration des programmes en fonction des besoins.



**ANNEXE: RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'EXAMEN ET RÉSUMÉ DE LA SUITE DONNÉE PAR LA DIRECTION—ÉVALUATION THÉMATIQUE DU CIBLAGE DANS LES INTERVENTIONS DE SECOURS**

Recommandations d'OEDE	Organe responsable	Suite donnée par la direction	Échéancier
<b>6. Ciblage et distribution communautaires (par. 33–50)</b>			
a) Lorsque la situation s'y prête, le ciblage et la distribution communautaires devraient être utilisés pour responsabiliser la communauté, mettre à profit la meilleure connaissance du contexte local qui est la sienne pour le ciblage et minimiser les coûts.	<b>PDPT</b>	<p>Une nouvelle politique relative au ciblage qui sera présentée à la première session du Conseil de 2006 réaffirmera l'importance des techniques participatives, en particulier du ciblage et des distributions communautaires.</p> <p>Le document de politique générale intitulé "Le ciblage dans les situations d'urgence" relève que le ciblage et les distributions communautaires pourraient ne pas être la méthode la plus efficace et la plus rentable dans les phases initiales d'une situation d'urgence liée à un conflit, mais qu'il est possible d'y recourir lorsque la situation s'est stabilisée ou dans les cas où la situation d'urgence démarre lentement, si les conditions s'y prêtent.</p>	"Le ciblage dans les situations d'urgence" approuvé à la première session ordinaire de 2006 du Conseil.
b) Le PAM devrait préparer des directives pour aider le personnel à identifier les contextes opérationnels qui sont propices à l'application de cette méthode. Il faudrait se fonder sur la masse de données d'expérience existantes.	<b>PDPT</b>	Outre l'utilisation des outils du PAM existants tels que Techniques et outils participatifs: guide du PAM, le PAM compilera les renseignements pertinents sur le ciblage et les distributions communautaires en vue de les inclure dans les directives relatives au ciblage du Guide d'élaboration des programmes.	Décembre 2006.
c) Dans les pays particulièrement exposés à l'insécurité alimentaire et sujets aux catastrophes dans lesquels sont fréquemment déployées des opérations d'urgence, le PAM devrait être en mesure de maintenir les capacités nécessaires au ciblage et à la distribution communautaires par une formation du personnel de ses partenaires, même quand il n'y a pas d'opération d'urgence prévue ou en cours.	<b>OD</b>	Avoir formé des partenaires sur place en cas d'apparition d'une nouvelle situation d'urgence présente de toute évidence des avantages, mais il n'est pas facile de le faire sur la durée. Premièrement, de nombreux programmes de pays ne sont opérationnels que pendant la crise et cessent quand la situation retourne à la normale; ils peuvent ou non être relancés si éclate une nouvelle catastrophe. Les partenaires sont confrontés aux difficultés posées par la rotation du personnel; le PAM rencontre des difficultés de financement en raison de la réduction des ressources fournies par les donateurs pour les activités de développement partout dans le monde. Il s'agit là d'un problème qui concerne les pays exposés aux catastrophes dans la mesure où il est parfois impossible de maintenir en alerte la capacité d'intervention d'urgence souhaitable.	



**ANNEXE: RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'EXAMEN ET RÉSUMÉ DE LA SUITE DONNÉE PAR LA DIRECTION—ÉVALUATION  
THÉMATIQUE DU CIBLAGE DANS LES INTERVENTIONS DE SECOURS**

Recommandations d'OEDE	Organe responsable	Suite donnée par la direction	Échéancier
d) Les directives du PAM devraient inciter à choisir, pour appliquer cette approche, des partenaires coopérants ayant une mission claire et des capacités éprouvées, par exemple dans le domaine du développement communautaire, et qui soient suffisamment présents dans la communauté pour pouvoir atteindre leurs objectifs.	PDPT	Cette question sera abordée lors de l'élaboration des directives prévues dans le cadre des suites données par la direction à la recommandation 9.	
<b>7. Modalités (par. 51–56)</b>			
a) Le PAM doit mieux s'assurer que le choix des modalités de distribution de l'aide alimentaire est un choix stratégique qui correspond aux objectifs du programme et aux analyses de la situation, et qui tient dûment compte des questions d'efficacité et d'efficience.	PDPT	Dans le cadre de l'élaboration des directives, PDPT va examiner les directives relatives au choix stratégique des modalités et les développer si besoin est pour combler les lacunes, notamment celles recensées à l'issue de cet examen. Cela a été fait en partie en préparant un tableau des activités qui précise avec clarté la terminologie utilisée pour les diverses interventions (février 2006).	Décembre 2006.
b) Pour contribuer à réaliser le point a), les directives du PAM devraient fournir des indications utiles pour choisir des modalités de distribution de l'aide alimentaire permettant de: i) réaliser les objectifs prioritaires de l'opération; ii) assurer une couverture optimale des groupes visés; et iii) obtenir un impact optimal compte tenu des ressources humaines, financières et matérielles qui sont disponibles.	PRC	À partir des directives supplémentaires qui seront élaborées (voir ci-dessus), PRC conseille d'assurer le respect des directives des programmes et les meilleures pratiques en matière de programmation.	
	PDPT	Voir a).	





**ANNEXE: RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'EXAMEN ET RÉSUMÉ DE LA SUITE DONNÉE PAR LA DIRECTION—ÉVALUATION THÉMATIQUE DU CIBLAGE DANS LES INTERVENTIONS DE SECOURS**

Recommandations d'OEDE	Organe responsable	Suite donnée par la direction	Échéancier
<b>8. Suivi (par. 57–71)</b>			
a) Les efforts engagés par le PAM pour améliorer le suivi en général devraient inclure le <i>suivi du ciblage</i> ; ledit suivi devrait être rigoureux du point de vue statistique, simple et souple, et servir à repérer et à justifier les modifications indispensables à apporter à la stratégie et à la tactique de ciblage qui ont été mises en place.	<b>PDPT</b>	Les nouvelles directives de politique générale qui seront présentées à la première session du Conseil de 2006 réaffirmeront l'importance du suivi dans la programmation des interventions d'urgence, y compris le suivi des résultats du ciblage.	"Le ciblage dans les situations d'urgence" approuvé à la première session ordinaire de 2006 du Conseil.
	<b>OEDP/CMEA</b>	OEDP examinera les directives et les instructions opérationnelles relatives au suivi des résultats du ciblage et les révisera pour y incorporer les enseignements tirés de l'examen.	Milieu de 2007 avec la mise en service de l'application CMEA.
b) Le suivi du ciblage devrait sonder la situation de la sécurité alimentaire des populations situées en dehors des zones d'intervention et des populations des zones d'intervention.	<b>OEDE</b>	Voir ci-dessus.	
c) Le PAM devrait adopter une méthode pour déterminer la part d'erreur et l'efficacité du ciblage, qui serait décrite dans les directives. Les bureaux de pays du PAM devraient rassembler ces statistiques et les mentionner dans les rapports périodiques de suivi.	<b>PDPT</b>	PDPT travaillera en collaboration avec des experts du ciblage et avec ODA/OEDP pour rechercher des méthodes concrètes. Si cela est réalisable, des méthodes d'un bon rapport coût-efficacité seront élaborées et intégrées dans les systèmes de suivi.	Fin de la recherche en décembre 2006.

**ANNEXE: RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'EXAMEN ET RÉSUMÉ DE LA SUITE DONNÉE PAR LA DIRECTION—ÉVALUATION  
THÉMATIQUE DU CIBLAGE DANS LES INTERVENTIONS DE SECOURS**

Recommandations d'OEDE	Organe responsable	Suite donnée par la direction	Échéancier
d) Le PAM devrait s'assurer que les données relatives à la couverture et aux inscriptions des programmes d'alimentation sélective et scolaire sont réunies par les partenaires coopérants, et systématiquement examiner ces données au moment d'apprécier la qualité du ciblage.	<b>OEDP/CMEA</b>	OEDP/CMEA assurera la mise en oeuvre par le biais d'activités institutionnelles de suivi communes.	Activité permanente.
	<b>PDPF</b>	PDPF travaillera avec ODAV/ODAN et OEDP/CMEA pour améliorer les critères et le suivi du ciblage en ce qui concerne l'alimentation scolaire dans les situations d'urgence; des directives sur le ciblage des activités d'aide alimentaire au profit de l'éducation sont en cours d'élaboration.  PDPF va continuer à améliorer ses partenariats avec les gouvernements, les autres institutions des Nations Unies et les ONG pour renforcer la circulation de l'information essentielle pour le ciblage.	Coopération entre PDPF et OEDP/CMEA en cours– juillet 2006.  Directives sur les activités d'aide alimentaire au profit de l'éducation – décembre 2006.  Activité permanente.
<b>9. Directives (par. 72–74)</b>			
a) Les directives existantes sur le ciblage doivent être regroupées, par exemple dans le "Guide d'élaboration des programmes", complétées par les directives supplémentaires préconisées par l'examen, et continuellement mises à jour.	<b>PDPT</b>	En consultant ODO et ODA, PDPT passe actuellement en revue les directives du PAM sur le ciblage, pour éliminer celles d'entre elles qui sont obsolètes et regrouper celles qui sont pertinentes, selon un mode de présentation facile à utiliser, dans le Guide d'élaboration des programmes, en y ajoutant les liens appropriés.	Août 2006.
	<b>ODO</b>	ODO continuera à superviser et à soutenir les efforts mis en oeuvre dans le cadre du processus du Guide d'élaboration des programmes pour s'assurer que les directives relatives à l'élaboration des programmes, y compris celles sur le ciblage, soient regroupés; ce travail devrait revêtir un caractère très prioritaire.	Activité permanente.



---

## LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

ACV	analyse et cartographie de la vulnérabilité
CMEA	approche commune du suivi et de l'évaluation
IPSR	intervention prolongée de secours et de redressement
OD	Département des opérations
ODAN	Sous-Division de l'évaluation des besoins d'urgence
ODAV	Sous-Division de l'analyse et de la cartographie de la vulnérabilité
ODO	Bureau du Directeur des opérations
OEDE	Bureau de l'évaluation
OEDP	Bureau de l'évaluation des résultats et des rapports
PDP	Division des stratégies, des politiques et de l'appui aux programmes
PDPF	Service de l'alimentation scolaire
PDPT	Unité des situations d'urgence et de transition
PRC	Comité d'examen des programmes
S&E	suivi et évaluation
SENAC	renforcement des capacités d'évaluation des besoins d'urgence